

Convention de formation professionnelle-Cours individuel

(Article L 6353-1 à 2 et R 6353 -1 du code du travail)

Entre les soussignés :

1. L'organisme de formation :

La Maison du Lotus, Siren 504140914, Déclaration d'activité : 1178 81349 78

2. Le stagiaire :

Mme /Mr

Adresse

Téléphone

Adresse Mail

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la partie 6 du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continu dans le cadre de l'éducation permanente.

Article Premier : Objet, nature et durée de la convention

L'organisme la maison du Lotus organisera l'action de formation suivante :

Intitulé du stage :

Dates :

Objectif : Maitriser le protocole de massage (voir article 10 pour plus de précision)

Type d'action de cette formation (selon l'article L6313 -1 du code du travail) : Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Lieu : 130 Avenue Joseph Kessel, 78960 Voisins-le-Bretonneux

Programmes et méthodes : cf. annexe

Horaires :

Programmes et méthodes : cf. annexe

Publics et pré-requis : formation accessible à tout public*

Pour les mineurs de 16 à 18 ans prévoir une autorisation parentale et un entretien avec la Direction.

Article 2 : Effectif formé

Nombre total de participants par cession de formations pratiques : 1

Article 3 : Délai de rétractation et Dispositions financières :

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants (cocher la case appropriée) par chèque ou espèces:

Le premier versement ne peut pas être supérieur à 30% du prix total de la formation.

Article 4

A compter de la date de signature du présent contrat, **le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.** Il doit informer La Maison du Lotus par recommandé avec accusé de réception. Toute non présentation à un cours (quel que soit le jour) constitue une absence sans possibilité de remboursement. Les absences dues à des cas de force majeures (grève surprise des transports, maladie déclarée le jour même, accident,...) doivent être justifiées par écrit dans les 5 jours qui suivent l'absence et feront l'objet d'une proposition quant à un éventuel report d'inscription.

Article 5

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation du fait de la Maison du Lotus, celle-ci remboursera les sommes indument perçues de ce fait.

Article 6

Si une contestation ou un différent ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera compétent pour régler le litige.

Article 7

Les dates choisies pour les différents cours ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées en cours d'année. En cas d'annulation (extrêmement rare), la caution est intégralement remboursée.

Article 8

Le ou les formateurs sont qualifiés pour diriger cette formation. Leurs références sont consultables sur le site <http://www.formations-massages.fr/>

Article 9

Dans le cas où une formation s'accompagne d'une certification, le prix de celle-ci n'est pas inclus dans le prix de la formation en cours particulier.

Article 10

Le stagiaire doit accepter les clauses suivantes, en correspondance avec les lois régissant les organismes professionnels :

-J'ai compris que je dispose d'un délai de 10 jours pour me rétracter après signature de la convention de formation professionnelle, par lettre recommandée avec avis de réception.

-J'ai bien noté les tarifs et modalités de règlement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

-J'atteste que le [règlement intérieur](#), le ou les [programme\(s\) et les objectifs](#) de la formation, les titres ou qualités des formateurs et les modalités d'évaluation des formations, m'ont bien été remis. Je comprends que ces informations sont aussi disponibles dans la brochure en ligne de la Maison du Lotus, sur le site <http://www.formations-massages.fr/>.

Fait en double exemplaire à Voisins-le-Bretonneux le

Pour La Maison du Lotus

Le stagiaire

La responsable des formations, Cécile Poirier

J'ai rempli, daté et signé la convention

J'ai joint un chèque de caution à l'ordre de La Maison du Lotus